

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_183

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 –
BUDGET ANNEXE DOMAINES
SKIABLES**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 8 décembre 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Pouvoirs : 4 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Marylin ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT ((Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLE à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Bertrand PICHON MARTIN à Anne LENFANT ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ;</p>
---	--

CONSIDERANT la décision de créer le budget annexe régie Domaines skiabiles
CONSIDERANT la proposition de budget, ci-dessous :

CHAPITRE 011		
6061100	Electricité	52 500 €
6061300	Eau	- €
6061400	Carburant lubrifiants	36 000 €
6068000	Fournitures Explosifs autres	5 050 €
6063200	Petits outillages	8 400 €
6063600	Fournitures équipement travail	2 000 €
6064020	Fourniture bureau	1 200 €
6110000	Sous-traitance Maintenance	35 000 €
6132210	Redevance	8 500 €
6135200	Location mat. et outill. Vehicule	15 000 €
6155400	Entretien Matériel Roulant	21 000 €
6155800	Entretien Autres mobiliers	15 000 €
6152100	Entretien et réparations	249 100 €
6156000	Maintenance	10 000 €
6161000	Assurances	37 059 €
6167000	Assurances Neige	32 000 €
6170000	Formation	5 600 €
6181000	Documentation générale	5 000 €
6226000	Honoraires	131 000 €
6228000	Divers (navette)	8 000 €
6231000	Publicité, promotion, foire	5 000 €
6241000	Transports	1 000 €
6257000	Réceptions	1 000 €
6261000	Frais postaux	1 000 €
6262010	Frais télécom. téléphone	9 000 €
6278000	Autres frais et commissions	8 000 €
6281000	Concours divers	17 000 €
6370000	autres impôts et taxes	63 802 €
Total CHAPITRE 011		783 210 €
CHAPITRE 012		
6411000	Salaires	537 702 €
6451000	Cotisations à l'Urssaf	114 223 €
6453100	Retraite compl salariés	17 362 €
6453200	Retraite prévoyance cadre	4 569 €
6454000	Cotisations aux Assedic	22 388 €
6480000	Autres chges de pers-fs-ancv-retraite	3 125 €
Total CHAPITRE 012		699 368 €
TOTAL DEPENSES		1 482 579 €

CHAPITRE 70		
7061	Transports de voyageurs	1 215 095 €
7088	autres produits	75 000 €
Total CHAPITRE 70		1 290 095 €
CHAPITRE 74		
7475	groupements de collectivités	192 277,00 €
Total CHAPITRE 74		192 277,00 €
CHAPITRE 77		
778	autres produits exceptionnels	207 €
Total CHAPITRE 77		207 €
TOTAL RECETTES		1 482 579 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- VALIDE le BP 2021 du budget annexe Domaines skiabiles.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021

SLOW

ID : 038-200040111-20211216-21_183-BF

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 15 décembre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

